



24ème Montée Historique des Trois-Epis 2024 (14 et 15 SEPTEMBRE 2024)

REGLEMENT PARTICULIER

ART. 1 : Organisation

1.1. L'Association **ECURIE ALSACE** 9a rue des Rochers 67190 GRESSWILLER organise **les 14 et 15 Sept 2024** la **24^{ème} Montée Historique des 3 EPIS**. Il s'agit d'une démonstration d'évolution de véhicules historiques sur route fermée.

1.2. Secretariat: **ECURIE ALSACE**, GRESSWILLER, Tel: +33.6.85.12.38.89

1.3. Comité d'organisation :

Directeur de l'organisation: **Laurent DREYFUS** (Président Ecurie Alsace)

Directeur Adjoint : **Jérémy LANTHERMANN** (Vice-Président Ecurie Alsace)

Directeur de Course: **Pascal FAIVRE** (Membre Ecurie Alsace)

Chargés des Vérifications Techniques: **Claude KAMPER + Hervé ANTZEMBERGER** (Parc Bas) et **Serge MISTRI + Eve MARTER** (Parc Haut)

Chargées des Vérifications Administratives : **Chantal POIROT + Marie-José LANTHERMANN + Claire AUBRY + Véronique SCHÖDEL**

1.4. Description de la manifestation :

Evolution en **mode démonstration** de véhicules sur **route interdite à toute autre circulation, sans chronométrage ni classement**

Evolution de véhicules sous **dispositif de sécurité** déposé en **Préfecture de Colmar**

La route sera fermée par **Arrêté Départemental** et réservée à cette manifestation le dimanche 15 Sept 2024 de 07H00 à 20H00.

ART. 2 : Inscriptions

- Ouverture des Inscriptions : **08 DECEMBRE 2023**
- Clôture des Inscriptions : **31 AOÛT 2024**
- Arrivée des équipages : **14 SEPTEMBRE 2024** à partir de 14H00 aux Trois-Epis
- Vérifications administratives et techniques : **14 SEPTEMBRE 2024** de 14H00 à 19H00 et **15 SEPTEMBRE 2024** de 06H00 à 07H00 aux TROIS-EPIS
- Briefing (**obligatoire**) avec signature : **15 SEPTEMBRE 2024** à **7H00 Aux TROIS-EPIS**
- Montées : **15 SEPTEMBRE 2024** de **8H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00**

ART. 3 : Droits de participation (Voir sur formulaire d'engagement)

Toute Inscription devra être accompagnée de son règlement pour être validée.

En cas de désistement :

- **Avant le 15 Juin 2024** les droits seront remboursés intégralement
- **Entre le 15 Juin 2024 et le 15 Juillet 2024** les droits seront remboursés à hauteur de 75%
- **Après le 15 Juillet 2024** les droits seront remboursés à hauteur de 50% sous forme d'avoir
- **Après le 15 Août 2024** les droits de participations ne seront plus remboursés.

Idem pour les concurrents non présents au départ, pas de remboursement.

L'âge minimum requis pour le copilote est de 16 ans.

ART. 4 : Conditions d'admission

Les admissions se feront dorénavant sur étude du dossier, celui-ci devra être complet, accompagnée d'une photo de la voiture inscrite ainsi que du paiement.

Véhicules acceptés:

- Première catégorie : 30 ANS MINIMUM : véhicules immatriculés entre le 01/01/1919 et le 31/12/1994
- Deuxième catégorie : 25 ANS MINIMUM : véhicules immatriculés entre le 01/01/1995 et le 31/12/1999
- Nombre total maximum de participants: **150**.
- L'organisateur se réserve le droit de fixer le nombre de véhicules admis dans chaque catégorie et d'exclure de la manifestation les véhicules dangereux ou en mauvais état ainsi que ceux ne correspondant pas à l'éthique de la manifestation.

4.1. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Le pilote doit présenter:

- Le permis de conduire (idem pour le copilote si celui-ci est amené à conduire)
- L'assurance valide et la carte grise du véhicule
- Une attestation de prêt du véhicule si ce dernier ne lui appartient pas

4.2. VERIFICATIONS TECHNIQUES

L'organisateur vérifie:

- L'état des pneumatiques
- Le niveau du liquide de freins et la bonne fixation de la batterie
- La présence du triangle de détresse
- L'état des ceintures (véhicules après le 1 Septembre 1967) ou harnais de sécurité
- La présence d'un **extincteur de 1 kg** mini et sa bonne fixation
- Le contrôle des décibels réglementaires est possible
- Un casque homologué (minimum moto - norme Afnor ou E)

ART. 5 : Déroulement de la manifestation : De 4 à 6 Montées pour le Dimanche

5.1. MONTEE DE DECOUVERTE : Une montée par véhicule

5.2. MONTEES EN DEMONSTRATION

- Toutes les montées suivantes seront des montées en démonstration :

ATTENTION, aucun chronométrage ne sera effectué, ni autorisé !

**SEULES LES PERSONNES DECLAREES SUR LA FICHE D'INSCRIPTION
POURRONT PRENDRE PART AUX MONTEES !**

5.3. COMPORTEMENT : Cette manifestation est basée sous le signe du respect, en aucun cas elle ne doit être assimilée à une compétition et doit donc faire place à un FAIRPLAY total de la part de tous. Tout manquement à cette règle donne l'autorisation aux organisateurs d'en exclure le contrevenant.

5.4. DEPASSEMENTS : Les véhicules souhaitant dépassés, sont priés de le faire par la gauche et avec la plus grande prudence pour le véhicule dépassé.

5.5. CONSIGNES DE SECURITE : Tout participant s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité dictées par la Direction de Course et les Commissaires.

5.6. DRAPEAUX : Rappel des couleurs

VERT : Ok

JAUNE : Ralentir – Danger sur le parcours

BLEU : Un concurrent veut vous dépasser

ROUGE : ARRÊT IMMEDIAT

5.7. Paddock :

Les emplacements de stationnement sont attribués pour toute la durée de la manifestation selon les numéros d'inscription et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

5.8. DEPLACEMENTS :

Tous les déplacements vers la ligne de départ se feront encadrés par des motards, dans le respect du code de la route et dans l'ordre chronologique des numéros.

ART. 6 : Equipements et Modalités

6.1. Le casque est obligatoire pour le pilote et le copilote

6.2. **Manches longues et Culottes longues obligatoire ! Combinaison et gants recommandés !**

6.3. Un extincteur de 1 kg mini bien fixé est obligatoire ainsi que le triangle de sécurité et un gilet fluorescent

6.4. Voitures fermées : vitres remontées

6.5. Voitures ouvertes : casque obligatoire même sur le parcours de liaison

6.6. Les Stickers de numéros et publicités obligatoires devront être apposés avant les Vérifications Techniques

6.7. **En cas d'abandon, le participant devra en avvertir l'Organisateur par tous les moyens.**

6.8. **Le Parking Remorques, situé à l'entrée des TROIS-EPIS est obligatoire** pour toutes les remorques, **les participants ne respectant pas cette règle se verront refuser le départ !!!**
Demande émanant de la commune des TROIS-EPIS.

ART. 7 : Assurance

Chaque équipage participe à cette montée en démonstration à ses propres risques et s'assurera en conséquence.

L'organisateur souscrit une POLICE D'ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE pour tous les dégâts occasionnés par les concurrents envers les infrastructures environnantes et envers tous les personnels de l'Association mais également les spectateurs et le copilote (dont le nom figure expressément sur la fiche d'inscription), mais décline toute responsabilité directe ou indirecte envers les équipages, pilotes, accompagnateurs et autres participants ayant dérogé au présent Règlement. Quant aux dommages matériels occasionnés aux véhicules par leurs propres propriétaires ou utilisateurs, restent du ressort unique de chaque participant.

ART. 8 : Annulation et Réclamations

8.1. ANNULATION :

- En cas d'annulation de la Manifestation de la part de l'Organisateur ou pour des raisons extérieures et ne résultant pas d'une décision de l'Organisateur, celui-ci se donne le droit de proposer aux participants un avoir pour participer à un éventuel report ou à la manifestation suivante avant le remboursement intégral des frais d'inscription.

8.2. RECLAMATIONS :

- Toute réclamation sera soumise à l'attention de l'équipe Organisatrice et fera l'objet d'une concertation, qui après délibération, informera le participant de sa décision.

ECURIE ALSACE 9 A rue des Rochers 67190 GRESSWILLER

E-Mail : ecurie.alsace@gmx.fr www.ecurie-alsace.fr

TEL : +33.(0)6.85.12.38.89